

DELIBERATION N° 208/2025/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2025 A 09H00
À LA SALLE DE DÉLIBÉRATION « DANIELLE BREVET » DE LA CACL

PORTANT APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAUX USEES DU CENTRE-VILLE DE CAYENNE - SECTEUR 3 – MARCHE »

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procuration : 5

Nombre de Conseillers Présents : 28
Date de convocation : 6 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi douze décembre à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU-CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Liser CLIFFORD – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Corinne DIMANCHE – Michel DUBOUILLET – Thierry ELIBOX – Elainne JEAN – Farah GRISET-KHAN – Patrick LECANTE – Phong LY – Yolande MILZINK-CINCINAT – Stéphanie PRÉVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR – Serge FELIX – Claude PLENET – Julner BELIZAIRE

PROCURATIONS : Xavier CLERVAUX donne procuration à Pascal BRIQUET – Seedna DELAR donne procuration à Daniel CASTOR – Christian FAUBERT donne procuration à Sandra TROCHIMARA – Sandrine JACQUES donne procuration à Serge SMOCK – Eliodore TORVIC donne procuration à Phong LY

ÉTAIENT ABSENTS : Gilles ADELSON – Monique AZER – Serge BAFAU – Louis-Mike CALUMEY – Jean-Philippe CHAMBIER – Eugène EPAILLY – Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN – Chester LEONCE – Roland LOE-MIE – Mikaël MANCÉE – Tineffa NAÏSSO – Hélène PAUL – Axel RINO – Magali ROBO – Corinne SIGER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Yahya DAOUDI

| | |
|--------------|--|
| 33 POUR | Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU-CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Liser CLIFFORD – Nadine COLIN – Yahya DAOUDI – Corinne DIMANCHE – Michel DUBOUILLET – Thierry ELIBOX – Elainne JEAN – Farah GRISSET-KHAN – Patrick LECANTE – Phong LY – Yolande MILZINK-CINCINAT – Stéphanie PRÉVOT-BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR – Serge FELIX – Claude PLENET – Julner BELIZAIRE Xavier CLERVAUX – Seedna DELAR – Christian FAUBERT – Sandrine JACQUES – Eliodore TORVIC |
| 0 ABSTENTION | |
| 0 CONTRE | |

Le Conseil communautaire,

Vu les articles L5214-16, L2224-8 et L2224-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L1331-1 à L1331-31 du Code de la Santé Publique ;

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes ;

Vu la réponse ministérielle du 18 mars 2010 relative au raccordement au réseau d'assainissement ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N°1 n° 316/2D/1B du 21 février 2005 portant extension des compétences ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N° 3179/2D/1B du 5 décembre 2007 portant définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/1B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence des déchets ménagers à la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 1001/ SG/2D/1B du 18 mai 2009 portant transfert de la compétence réalisation et gestion d'une fourrière animale ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 436-1/SG/2D/1B du 18 mars 2011 portant transfert de compétences, en vue de la création ultérieure d'une Communauté d'Agglomération ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2060/SG-2D-1B/2013 du 19 novembre 2013 relatif aux modalités financières définitive accompagnant le transfert de la compétence « transport scolaire » du Conseil général de la Guyane à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu la délibération N°01/2011/CCCL du 03 mars 2011 relative au mode de gestion et fixe l'étendue des missions de service ;

Vu la délibération n° 49/2024/CACL en date du 22 mars 2024 relative à la validation du plan de financement relatif à l'opération « Renforcement du réseau d'eaux usées du centre-ville de Cayenne - secteur 3 – Marché » pour un montant total de 3 500 000 € ;

Vu la délibération n° 137/2024/CACL en date du 4 octobre 2024 relative à l'approbation de la modification du plan de financement relatif à l'opération « Renforcement du réseau d'eaux usées du centre-ville de Cayenne - secteur 3 – Marché » pour un montant total de 5 300 000 € ;

Vu l'avis n°PEB/UEEP/JV/2024-421 du comité de financement en date du 14 octobre 2024 relatif à la notification de participation au projet et à la demande de modification du plan de financement voté par délibération n°137/2024/CACL prise le 4 octobre 2024 ;

Vu la délibération n° 144/2024/CACL en date du 25 octobre 2024 en réponse à la demande du comité de financement du 14/10/2024 et relative à la validation de la révision du plan de financement relatif à l'opération « Renforcement du réseau d'eaux usées du centre-ville de Cayenne - secteur 3 – Marché » pour un montant total de 5 300 000 € ;

Vu la décision n°PEB/UEEP/JV/2025-0257 du service PEB en date du 3 juillet 2025 relative à la décision d'augmentation de la participation de l'OFB-PITE au plan de financement ;

Vu l'avis du CPE du PAE réuni en date du 13 novembre 2025 relatif à la décision de financement du projet à hauteur de 55% conformément à l'avis n°PEB/UEEP/JV/2025-0257 du service PEB ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances/Fiscalité réunie en séance le lundi 8 décembre 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau le mercredi 10 décembre 2025 ;

CONSIDERANT l'objectif de ce projet qui est de renforcer le réseau d'eaux usées du centre-ville de Cayenne et réduire les nuisances olfactives et visuelles, en particulier dans le périmètre des travaux de la phase 1 du secteur n°3 dite « du marché » à Cayenne ;

CONSIDERANT l'objectif de ce rapport qui est de clarifier la part supportée par les parties pour tenir compte des réajustements entrepris par les co-financeurs ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du **Rapport N° 208/2025/CACL** relatif à la modification du plan de financement de l'opération « Renforcement du réseau d'eaux usées du centre-ville de Cayenne - secteur 3 – Marché ».

ARTICLE 2

D'acter la mise à jour des participations de chaque financeur et d'approuver le nouveau plan de financement de l'opération tel que présenté :

Tableau 1: Nouveau plan de financement proposé - conforme aux décisions de la DGTM et du PAE respectivement du 3/07/2025 et du 13/11/2025

| Financeur | Montant (€) | Pourcentage (%) |
|------------------|-----------------------|------------------------|
| FEDER | 2 912 569,00 € | 55,00% |
| PITE | 1 327 431,00 € | 25,00% |
| CACL | 1 060 000,00 € | 20,00% |
| Total | 5 300 000,00 € | 100,00% |

ARTICLE 3

D'autoriser le Président à poursuivre les engagements des travaux liés à cette opération, dans le respect du Code de la Commande Publique et à en assurer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

ARTICLE 4

D'autoriser le Président à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement de cette opération et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

ARTICLE 5

D'autoriser le Président, sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 12 décembre 2025

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK